

Municipalité de Petite-Rivière-Saint-François  
**Coût des permis et certificats**

<b>TYPE DE PERMIS ET DE CERTIFICAT</b>	<b>TARIF</b>
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'ADDITION D'UN BATIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel*	150 \$ plus 1 \$ du mètre carré de superficie totale de plancher
Autre usage que résidentiel**	200 \$ plus 2 \$ du mètre carré de superficie totale de plancher
<b>PERMIS DE CONSTRUCTION OU D'ADDITION D'UN BATIMENT COMPLEMENTAIRE</b>	
Résidentiel	50 \$
Autre usage que résidentiel	70 \$
<b>PERMIS DE TRANSFORMATION, AGRANDISSEMENT OU DE RENOVATION D'UN BATIMENT PRINCIPAL</b>	
Résidentiel	50 \$
Autre usage que résidentiel	70 \$
<b>PERMIS DE TRANSFORMATION, AGRANDISSEMENT OU RENOVATION D'UN BATIMENT COMPLEMENTAIRE</b>	
Résidentiel	30 \$
Autre usage que résidentiel	50 \$
<b>PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE</b>	100 \$
<b>PERMIS D'INSTALLATION D'UN PUIITS ARTESIEN</b>	50 \$
<b>PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
1 lot	30 \$
Lot additionnel	10 \$
Avec ouverture de nouvelles rues	500 \$ minimum plus de 5 lots
<b>CERTIFICAT D'AMENAGEMENT D'UN STATIONNEMENT</b>	
Autre usage que résidentiel	75 \$
<b>CERTIFICAT D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN</b>	
Autre usage que résidentiel	50 \$
<b>CERTIFICAT DE DEPLACEMENT D'UNE CONSTRUCTION</b>	
Résidentiel	30 \$
Autre usage que résidentiel	50 \$
<b>CERTIFICAT DE DEMOLITION D'UNE CONSTRUCTION</b>	
Bâtiment principal	30 \$
Bâtiment complémentaire	15 \$
<b>INSTALLATION D'UNE CLOTURE - MURET - HAIE</b>	30 \$
<b>INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE</b>	
Enseigne permanente (par enseigne)	50 \$
Enseigne temporaire (par enseigne)	20 \$
<b>CERTIFICAT D'OCCUPATION ET DE CHANGEMENT D'USAGE</b>	
Occupation	0 \$
Changement d'usage	30 \$
Usage temporaire	30 \$
<b>CERTIFICAT DE REMBLAI ET/OU DEBLAI</b>	30 \$
<b>CERTIFICAT D'INSTALLATION D'UNE PISCINE, D'UN SPA OU D'UN BAIN TOURBILLON</b>	
Creusée	30 \$
Hors terre ou à usage temporaire (gonflable)	30 \$
Spa et bain tourbillon	30 \$
<b>DEROGATION MINEURE</b>	250 \$

\* Pour une demande de permis de construction pour une nouvelle résidence, le tarif de base est de 150 \$ au dépôt de la demande – veuillez informer le requérant qu'une tarification supplémentaire sera exigée après calcul de la superficie de plancher du bâtiment. Dans les cas où un permis de puits et d'installation septique sont nécessaires au projet, le tarif de ces derniers est également exigible au dépôt des demandes.

\*\* Le tarif de base de 200 \$ est également exigible au dépôt de la demande.